

Ecole de rugby de l'US ARGELES



CHARTRE DU JOUEUR

- Article I Je m'engage à respecter mon contrat (licence) sur la totalité de la saison.
- Article II Je m'engage à respecter mes camarades, adversaires, éducateurs, arbitres, dirigeants et spectateurs en toute circonstance.
- Article III Je m'engage à prendre soin de mon équipement et respecter le matériel. J'aide à sa mise en place sur le terrain et à le ranger après usage.
- Article IV Je m'engage à écouter et discuter des choix et des décisions avec mes partenaires et mes éducateurs.
- Article V Je dois être à l'écoute des propositions des autres et respecter les règles.
- Article VI Je dois informer mes éducateurs de mes absences et de mes retards.
- Article VII Je prépare mes affaires et je veille à ce que tout y soit, de même je fais attention de ne rien laisser trainer ; mes affaires m'appartiennent, j'en suis responsable.
- Article VIII Je m'engage en cas de difficultés ou de problèmes à en parler avec mes éducateurs.
- Article IX Je sais qu'en cas de mauvais comportement ou de mauvaise attitude, les responsables de l'école de Rugby pourront me sanctionner sportivement suivant la gravité de ceux-ci en accord avec le bureau de l'Union Sportive Argelésienne.
- Article X La sanction du joueur pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club.

SIGNATURE DU JOUEUR

CHARTRE DES PARENTS

- Article I Je veille à sa participation régulière aux entraînements et aux compétitions.
- Article II Je m'engage à prévenir ses éducateurs en cas d'absence (chaque parent possède les coordonnées téléphoniques des éducateurs).
- Article III Je m'engage à ne pas être « consommateur » de cette activité mais d'aider mon enfant à en être acteur.
- Article IV J'accepte qu'il ait sa propre vie dans une activité hors du cadre familial et je l'y aide.
- Article V Dans la mesure du possible, je viens le voir s'entraîner ou jouer afin de créer du lien et de la communication autour de cette activité.
- Article VI Lors des compétitions (tournois), je m'engage à avoir une attitude sportive à l'égard de l'arbitre, de tous les joueurs et des personnes présentes en général.
- Article VII Je réponds présents aux animations festives ou autres que les éducateurs proposeront durant l'année.
- Article VIII Je m'engage à ce qu'il prenne des affaires de rechange, des produits de toilette mais aussi d'autres affaires en cas d'intempérie.

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL



CHARTRE DE L'ÉDUCATEUR

- Article I Je m'engage à travailler toujours en binôme avec les enfants.
- Article II Je permets à l'enfant de se construire tout en respectant les projets de l'école d rugby.
- Article III Je le considère comme un être à part entière.
- Article IV Je suis à l'écoute de l'enfant et attentif à sa santé.
- Article V Je suis disponible, attentif, réceptif avec une capacité d'analyse et de décision.
- Article VI Je suis intègre, impartial et ferme.
- Article VII Je m'engage à me perfectionner (formation).
- Article VIII Je considère la compétition comme un moyen d'expression, un moment de mise en situation.
- Article IX Je m'engage à ne pas donner la même connotation au terme « compétition » que celui du monde des adultes.
- Article X Je veille au respect des engagements pris par les enfants, les parents, les éducateurs et les dirigeants.
- Article XI Je m'engage également à ce que mon comportement soit exemplaire au sein du club et si tel n'est pas le cas, je présenterai ma démission.

